

Le 21 décembre 2018

Madame Sophie Bellon
Présidente du Conseil d'administration
SODEXO
255, quai de la Bataille de Stalingrad
92866 Issy-les-Moulineaux

Madame la Présidente,

Comme chaque année, les investisseurs de la Sicav Phitrust Active Investors France souhaitent vous faire part d'un certain nombre de sujets de préoccupations en ce qui concerne la gouvernance de votre société.

I. Sur le plan de succession

Il nous semble essentiel de dévoiler plusieurs années avant le départ prévu du premier dirigeant, le nom de son successeur et les modalités du plan de succession. Cela permettrait d'éviter les spéculations internes et externes à la société et redonnerait un peu de visibilité à la stratégie à long terme pour toutes les « parties prenantes ».

II. Sur la rémunération des dirigeants

Depuis plusieurs années le sujet des rémunérations perturbe la perception qu'ont les actionnaires de leurs dirigeants et de leur conseil d'administration. Selon le dernier rapport de Proxinvest, la rémunération moyenne des dirigeants du CAC40 en 2017 est de 5 millions d'euros, soit une augmentation moyenne de 14% sur un an. En comparaison, la rémunération des salariés a peu évolué. Ne pensez-vous pas qu'un alignement des augmentations des rémunérations entre celles des dirigeants et celle des salariés serait un élément favorable pour la cohésion de la société et plus généralement l'image des dirigeants d'entreprise ?

Pourriez-vous nous préciser le champ d'observation et de recommandation du comité des rémunérations ? Est-il cantonné aux seules rémunérations des dirigeants ou prend-il aussi en compte, pour adopter une position, la politique de rémunération globale des salariés du groupe et ses évolutions, tel que cela est déjà pratiqué dans certaines sociétés du CAC40 ?

Le projet de « Loi Pacte » propose précisément d'établir des comparaisons entre la rémunération de chaque mandataire social avec la moyenne et la médiane de celle des salariés et demande de présenter aux actionnaires l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices. Pourriez-vous nous donner ces éléments de comparaison ?

Compte tenu des événements récents intervenus dans certaines sociétés du CAC40, les comités de rémunérations et d'audit se sont-ils bien assurés que l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées par la société et éventuellement, leurs filiales, est bien repris dans les documents de référence des dernières années ?

III. Sur la fiscalité de la société

Le sujet de la fiscalité des grandes sociétés est souvent mis en lumière par les instances politiques et par de nombreuses ONG en créant des polémiques défavorables à l'image des entreprises. Les mécanismes d'optimisation fiscale étant devenu un sujet de préoccupation publique, avez-vous identifié des mécanismes d'optimisation fiscale qui créeraient un risque de réputation et opérationnel pour le groupe et ses contreparties, et dans ce cas, qu'avez-vous fait pour y remédier ?

IV. Sur la suppression des droits de votes doubles

Vous connaissez nos arguments contre le droit de vote double : non-proportionnalité du capital investi et du droit de vote, inefficacité quant à la fidélisation des actionnaires, ambiguïté du droit de vote double qui ne sert qu'aux actionnaires voulant prendre le contrôle de la société sans lancer d'OPA, ainsi que pour les minoritaires qui se retrouvent actionnaires d'une société dont le contrôle a été modifié sans qu'ils aient eu à se prononcer sur la stratégie du nouvel actionnaire de contrôle.

Les effets pervers des droits de vote doubles ont été illustrés de manière éclatante au cours de ces dernières années, notamment à la suite d'opérations de rapprochement « entre égaux ».

C'est pourquoi nous vous recommandons de présenter une résolution à la prochaine Assemblée Générale pour la suppression des droits de vote double des statuts de la société.

V. Sur le conseil d'administration

Compte tenu de l'importance de l'actionnariat familial, il est important de renforcer les administrateurs indépendants comme le demande le code Afep-Medef et d'améliorer la diversité du conseil. Les investisseurs étrangers sont très sensibles à l'indépendance des membres du conseil d'administration. Les affaires récentes montrent qu'il est indispensable d'avoir un conseil indépendant.

VI. Sur l'initiative des Science Based Targets

En tant qu'investisseur responsable actionnaire, nous estimons qu'il est indispensable que le groupe contribue aux engagements pris dans le cadre l'Accord de Paris signé en 2015 à la suite de la COP21, en s'engageant à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soient ambitieux, significatifs, cohérents avec ses activités et a minima alignés avec la trajectoire « 2 degrés » reconnue comme indispensable par la communauté internationale.

Votre société a d'ailleurs adhéré en septembre 2015 à l'initiative « Science Based Targets » qui instaure un contrôle scientifique du scénario de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise, en fonction de ses métiers, en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation à 2°C du réchauffement climatique.

1/ - A quelle date pensez-vous pouvoir communiquer à vos actionnaires les objectifs fixés par le groupe dans le cadre de cette initiative ?

2/ - Pouvez-vous préciser les modalités qui seront mises en œuvre au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la réalisation et du contrôle de ces objectifs ?

VII. Sur les sujets sociaux

Des ONG ont identifié que dans plusieurs pays, les sous-traitants de grands groupes emploient des personnes travaillant dans des conditions dégradées, voir inhumaines. Dans le cadre de la loi relative au devoir de vigilance, entrée en vigueur en mars 2017, avec pour objectif de remettre le respect des droits humains au cœur des préoccupations des sociétés multinationales, avez-vous identifié ces risques dans votre plan de vigilance afin de prévenir les risques en matière d'environnement, de droits humains ou encore, de corruption ?

Avant de prendre une décision sur la poursuite d'une initiative publique d'engagement, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer et nous entretenir avec vous de ces différents points.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.



Olivier de Guerre



Denis Branche